

10 définitions à emporter dans sa valise pour la COP 24 !

En résumé : vous allez participer à la **COP**, c'est à dire la Conférence des Parties. Cette conférence réunit chaque année (presque) tous les Etats du monde. Elle invite aussi, comme observateurs, d'autres organisations, dont les **organisations non-gouvernementales** (comme les associations, comme vous!).

La Conférence des Parties a pour objectif de réunir les Etats pour qu'ils puissent échanger et agir contre le **changement climatique**. Le changement climatique est lié aux activités humaines, et notamment à la production de **gaz à effets de serre**. Il a, en retour, des effets sur ces mêmes activités et nécessite des actions d'**adaptation**.

La prise de conscience du changement climatique a eu lieu dans les années 1980, à une époque où la notion de **développement durable** émerge. C'est aussi dans les années 1980 que le **GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est créé pour assembler le savoir des scientifiques. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, les Etats prennent la décision en 1992 de créer la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. Et c'est cette Convention qui prévoit que chaque année, tous les Etats qui l'ont signé, se réunissent, dans le cadre de la... **COP** !

1/ Conférence des Parties

C'est la plus haute autorité de prise de décision. Elle est composée de tous les États membres et vérifie la bonne application des objectifs de la Convention. Elle prend la forme d'un grand rassemblement annuel. On la désigne souvent sous son sigle anglais « COP ».

2/ Accord de Paris

Pris en 2015, pendant la Conférence des Parties, il oblige chaque pays signataire à soumettre régulièrement des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Il vise à contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique « en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »

3/ Gaz à effets de serre

Ce sont des composants gazeux qui, en restant dans l'atmosphère, créent un effet de serre. Ils ont la propriété d'absorber les rayons émis par la Terre. Parce que les émissions de ces gaz sont augmentées par un certain nombre d'activités humaines, ils provoquent un réchauffement climatique. Il s'agit par exemple du dioxyde de carbone et du méthane.

4/ Adaptation aux impacts du changement climatique

Ce terme désigne les stratégies, initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets des changements climatiques. Elle prend par exemple la forme de création de digues contre la montée des eaux ou la plantation d'arbres contre l'avancée du désert.

5/ Changement climatique

Il correspond à une modification durable des paramètres statistiques du climat global de la Terre. Cette modification peut être due à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines.

6/ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Cet accord est adopté au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. En 2015, elle était ratifiée (signée) par 195 pays. Il a pour objectif de mieux cerner ce qu'est le changement climatique et comment y remédier. Il est basé sur trois principes : le principe de précaution, le principe des responsabilités « communes mais différenciées » et le principe du droit au développement.

7/ L'Organisation des Nations Unies

Organisation internationale regroupant 193 États. Sa Charte est adoptée en 1945 par 51 États. Les objectifs premiers de l'organisation sont le maintien de la paix et la sécurité internationales. Pour les accomplir, elle promeut la protection des droits de l'homme, la fourniture de l'aide humanitaire, le développement durable et la garantie du droit international.

8/ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Organisme intergouvernemental, créé en 1988. Il « a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. »

9/ Développement durable

Conception de la croissance économique, pensée dans une perspective de long terme. Apparue en 1987, cette conception intègre les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société. Selon elle, la croissance économique doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

10/ Organisation intergouvernementale

Association d'États, établie par accord entre ses membres, chargée de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêt commun par une coopération entre eux.

11/ Organisation non-gouvernementale

Organisation qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales. Elle intervient dans le champ national ou international.